



SUD est là !
SUD CPAM RED
NOVEMBRE 2017

VOUS DEFENDRE, VOUS INFORMER, VOUS CONSEILLER.

AU SOMMAIRE :

Edito

par les élus SUD

SUD est là s'est fait attendre car il était très occupé à combattre les ordonnances de M. Macron depuis la rentrée, mais revient avec un nouveau numéro, toujours basé sur l'actualité générale et des infos sur notre CPAM.

Les ordonnances Macron réformant le Code du Travail sont toujours d'actualité, alors que des nouvelles réformes se trament (assurance chômage, régimes spéciaux, retraites...) sur lesquelles il nous faudra être vigilant.

Vous trouverez dans votre gazette préférée des articles sur la loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018, qui nous impacte en tant que salariés mais également en tant qu'assurés sociaux, des brèves sur la Cour des Comptes, le site d'Elbeuf et la poursuite du rapprochement avec la CPAM de Havre ; ainsi qu'une analyse des conséquences des ordonnances Macron sur les Instances Représentatives du Personnel à compter de janvier 2018.

Toute l'équipe de votre section SUD vous souhaite une bonne lecture... et vous promet de revenir très vite avec un nouveau numéro.

Les élus SUD

De l'argent ?
il y en a dans les poches des patrons
 Union syndicale Solidaires

Ordonnances loi travail XXL
 =
CPE x 10
 Union syndicale Solidaires

Droit du travail
Logements
Services publics
tu-te-s concerné-e-s
 Union syndicale Solidaires

En lutte jusqu'à la victoire
 Union syndicale Solidaires

Loi de Financement 2018 :
 Synthèse. Page 2

La Cour des Comptes pour les nuls :
 Analyse. Page 3

Des nouvelles d'Elbeuf :
 Récit. Page 3

Rapprochement RED/Le Havre :
 Suivi. Page 3

Ordonnances Macron, haro sur les IRP :
 Décryptage. Page 4



Union syndicale
Solidaires 76

LE 16 NOVEMBRE,
TOUS EN GRÈVE ET
DANS LA RUE !!

Rouen 10 h 30
Cours Clémenceau

Dieppe 10 h 30
devant la gare

Loi de Financement 2018 : synthèse

par les élus SUD

Tous les ans, sur proposition du gouvernement, le parlement discute et vote le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS). Celui-ci devient loi quand il a été voté, et il a pour but de «cadrer» les dépenses de Sécurité Sociale.

Cette année, comme les autres années, la priorité reste la «maîtrise des dépenses» et la «baisse du déficit» (le trou abyssal comme disent les médias). Pour cela, les mesures prises visent évidemment à réduire les dépenses avec toutes les conséquences négatives pour les assurés, pour les budgets des hôpitaux ou de la Sécu.

Des mesures en trompe-l'œil :

Une des nouveautés est «le soutien à l'activité économique et au pouvoir d'achat ». Jolie formule qui cache le transfert des cotisations maladie et chômage vers une CSG augmentée ainsi que de nouvelles exonérations de cotisations pour les entreprises, ce que le MEDEF appelle des charges, mais qui ne sont en fait qu'une partie de nos salaires qui sert à financer la protection sociale de toutes et tous.

A noter que la CSG augmentera en une seule fois au 1er janvier alors que la baisse des cotisations se fera en 2 temps : c'est toujours ça de gagner pour le gouvernement. SUD reviendra avec un tract spécifique sur la CSG.

Une autre nouveauté est le transfert du Régime Social des Indépendants (RSI) vers le Régime Général qui démarrera dès janvier 2018 pour être bouclé au plus tard fin 2019. Ce transfert, décidé sans concertation pose de nombreuses questions, comme les conditions pratiques et techniques du basculement informatique, le devenir des personnels du RSI, la

charge de travail supplémentaire pour les agents du Régime Général.

Concernant l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), il est fixé à +2,3% et comporte de nombreuses mesures de maîtrise des dépenses.

Il est notamment prévu de renforcer encore plus les contrôles sur les transports et les indemnités journalières – par contre on ne se demande pas pourquoi les salariés sont de plus en plus malades ; ne serait-ce pas à cause du travail ? (à SUD on a une petite idée sur la question) –.

Le forfait hospitalier augmentera de 2 euros. Le gouvernement ment quand il affirme que cela ne coûtera rien aux assurés. Mensonge car qui peut croire que les complémentaires santé qui le remboursent ne vont pas augmenter leurs tarifs !

Des mesures d'économies sont aussi prévues sur les hôpitaux.

Des revalorisations à nuancer :

Cependant, des améliorations semblent prévues sur le handicap (revalorisation de 100 euros sur 3 ans de l'allocation adulte handicapé), des moyens supplémentaires pour les établissements accueillant des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap. Mais ces quelques milliers de postes ne suffiront pas à masquer les effectifs supprimés depuis des années, les moyens alloués rognés par les différents gouvernements précédents.

Le minimum vieillesse sera revalorisé (ce qui est positif) de 100 euros sur 3 ans mais les retraités touchant 1394 euros nets

par mois perdront du pouvoir d'achat par l'augmentation de la CSG.

La politique familiale est réorientée pour aider les familles monoparentales notamment.

Pour SUD, ce PLFSS comporte des orientations, principalement le transfert des cotisations vers la CSG et l'intégration du RSI au régime général, qui visent à modifier profondément notre système de protection sociale, et va vers une sorte de nationalisation de la Sécu (et certainement aussi de l'Assurance Chômage car un projet de réforme est déjà en cours).

Avec ce PLFSS, il va falloir, à l'hôpital comme à la Sécu, faire toujours plus et mieux avec toujours moins de moyens. Les prochaines Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) sont en cours ou vont être négociées prochainement.

Et on ne peut qu'être inquiet lorsque la Ministre déclare que 30% des dépenses de l'Assurance Maladie ne sont pas pertinentes ou que ce PLFSS prévoit la suppression de l'obligation du 1/3 payant.

Il va falloir se battre pour empêcher de nouvelles restrictions et régressions que ne manqueront pas de proposer le gouvernement et les Caisses Nationales.



La Cour des Comptes pour les nuls

par les élus SUD

Mi-octobre, la Cour des Comptes a rendu visite à la CPAM RED. C'était l'état d'alerte dans les services, les responsables étaient stressés comme jamais ; il ne fallait surtout pas se faire remarquer !

Mais au fait ça sert à quoi la Cour des Comptes ?

C'est une juridiction régie par l'article 47-2 de la Constitution qui est chargée du contrôle et de la régularité des comptes publics. Quoi de plus normal que les comptes publics, les entreprises gérant un service public soient contrôlés.

Mais pour SUD, ce qui est gênant dans l'activité de la Cour des Comptes, c'est qu'elle a une analyse strictement comptable, sans vision de ce que doit être un service public.

Elle tape souvent sur les salariés qui sont trop nombreux, trop payés, qui ne travaillent pas assez, qui ont trop de congés, qui ont trop de droit syndical, trop d'œuvres sociales dans les comités d'entreprise... Par ailleurs, ces magistrats donneurs de leçons prennent un minimum de risque car ils ont un déroulement de carrière assuré, régulier, automatique.

SUD n'a pas besoin de rédiger un rapport annuel de 729 pages pour vous expliquer ceci :

Un simple auditeur de base qui sort de l'ENA est embauché à un salaire de 2632,32€ (primes comprises), mais évolue très vite (3 ans) au stade de conseiller référendaire jusqu'à 4299,23€, puis passant au statut de conseiller maître grimpe jusqu'à 7744,17€.

Quant à son président, M. Migaud, son salaire est de 9167,99€. Il est le 4^{ème} plus haut salaire de la Fonction Publique.

Des nouvelles d'Elbeuf

par les élus SUD

A Elbeuf, comme sur les autres sites, la situation dans les services est difficile. Les conditions de travail se dégradent ; les services subissent des baisses d'effectifs, les outils pas toujours performants sont souvent mis en place sans véritable formation des agents.

Vous vous direz que c'est partout pareil !

Oui mais avec une différence à Elbeuf : l'arrivée d'un nouveau responsable de département – responsable qui n'aurait jamais dû être nommé puisque l'appel de candidature était interne à la CPAM RED et qu'il travaillait dans un autre organisme. Et pour couronner le tout, l'agent de direction chargé du site préfère que les affaires se règlent en famille, sans faire de bruit.

Pour SUD, le site d'Elbeuf n'est pas une principauté.

SUD tient plus que jamais à affirmer son soutien à nos collègues de ce site, dans un moment où le climat de travail est délétère. SUD veillera à ce que les difficultés vécues soient traitées en toute transparence, dans le respect des obligations légales et de la dignité humaine, dans le seul but d'améliorer les conditions de travail de tous les agents. C'est pour cela que nous avons souhaité que la question soit abordée en CE.

Rapprochement RED / Le Havre : point d'étape

par les élus SUD

Le 04 octobre 2017, les syndicats de la CPAM RED (SUD, FO, CGT) ont rencontré les syndicats de la CPAM du Havre (CGT, CFDT) lors d'une réunion sur Rouen.

Cette rencontre fait suite à l'expertise CHSCT et répond à la demande des Instances Représentatives du Personnel qui considèrent, notamment SUD, qu'un rapprochement semble compliqué dans la mesure où l'on ne se connaît pas.

Dans une ambiance plutôt placide, les différents responsables de départements et de branches nous ont fait part du suivi des transferts d'activités et des difficultés rencontrées. Rien de bien nouveau n'est ressorti de cette réunion mais on peut au moins approuver son existence car elle a permis d'échanger entre les deux CPAM... Une nouvelle rencontre est prévue en janvier à la CPAM du Havre.

A noter le souhait de M. PEIX de travailler sur un nouveau : « Projet d'EntrepriseS » axé sur la diversification du travail, plus d'autonomie du technicien et l'accompagnement de l'agent par l'équipe managériale.

En espérant que cette volonté novatrice ne soit pas une utopie !!! En effet SUD, qui trouve l'idée intéressante, craint qu'elle ne soit en totale opposition avec la politique et la volonté de la CNAMTS !!! ...

Ordonnances Macron : haro sur les Instances Représentatives du Personnel

par les élus SUD

A compter du 01 janvier 2018, DP, CE, CHSCT vont être remplacés par un Comité Social et Economique. A grands coups d'ordonnances, le gouvernement revient sur des décennies d'acquis sociaux. Il n'est pas trop tard pour se mobiliser pour empêcher ces mauvais coups.

Un peu d'histoire :

Les délégué(e)s du personnel, depuis 1936, ont pour spécificité et mission de représenter les salariés auprès de l'employeur et défendent toutes les réclamations, individuelles ou collectives, en matière d'application de la réglementation (code du travail convention collective, hygiène et sécurité). L'employeur a obligation de répondre aux questions posées par les DP.

Ces DP seront fusionnés avec le Comité d'Entreprise dans un Comité Social et Economique. Le patronat se frotte les mains que les missions des uns et des autres soient mélangées et que les spécificités disparaissent.

Les missions du CHSCT donnent à ses membres les moyens de fonctionner en complète autonomie depuis 1982. Le CHSCT, obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, a la capacité de relier les problèmes de santé au travail et les conditions de travail. Il a le pouvoir d'enquêter et d'aller en justice. Ses délibérations contraignent l'employeur à mettre en place des mesures pour garantir la sécurité et la santé des salariés. Le patronat n'a eu de cesse de s'opposer à ses missions qu'il considère comme

des entraves à leur toute puissance et où le salarié n'est qu'une ressource pour produire plus et générer plus de profits.

Remplacer le CHSCT par une commission « santé sécurité condition de travail » au sein du Comité Social et Economique dédouanerait les responsabilités patronales à l'égard de la santé de ses salariés. Toutes les dérives deviendront possibles dans une société où le travail tue.

La fusion de ces instances va recentrer l'ensemble de ces missions au seul comité social et économique et laisse présager une « mise sous tutelle » patronale qui ressemble à la charte du travail de Pétain en 1941 !

Tout est dit dans le titre 1er de l'ordonnance Macron, nous entrons dans l'ère de la cogestion décomplexée : « fusion des institutions représentatives du personnel et amélioration de l'association des représentants du personnel aux décisions de l'employeur ».



Des conséquences néfastes :

Les salarié(e)s ont tout à y perdre. Les moyens de défense seront affaiblis et dilués. Les représentants du personnel saturés par les missions qui leur incomberont, avec des temps de délégations réduits, seront moins disponibles. La logique est claire, faire taire les travailleurs qui souffrent et leurs représentants.

Une seule instance, c'est donc une perte de spécificité et de lisibilité sur les moyens de défense des personnels. C'est accepter que les instances représentatives du personnel ne soient plus que des chambres d'enregistrement, des décisions prises au nom des « budgets contraints ».

Sous couvert de dialogue social, les ordonnances Macron organisent l'entrave de toutes les organisations syndicales et donc de l'ensemble des salariés par l'écrasement des contre-pouvoirs dans l'entreprise.

A la CPAM RED, le renouvellement de nos instances (DP, CE, CHSCT) est prévu pour le printemps 2018. Que ce soit sous la forme actuelle ou sous la forme voulue par le gouvernement, les élu(e)s SUD continueront à agir avec vous pour vos conditions de travail.

Si le Comité Social et Economique est mis en place dans notre CPAM, il serait composé de 14 membres (contre aujourd'hui 8 élus CE, 10 DP et 10 CHSCT); et nous passerions de 421 heures à 336 heures de mandat par mois (soit -20%). Ces chiffres se passent de commentaires !

Parce que plus nombreux, nous sommes plus forts, rejoignez-nous. Le syndicat c'est nous tous, c'est vous.

Le syndicat assure des formations pour permettre à celles et ceux qui souhaite être représentant du personnel d'exercer leur fonction. Alors n'hésitez plus.

Consulter le blog SUD (sur Intranet, rubrique sites utiles)

Rédaction : les élus SUD

Exemplaire Gratuit : Ne pas jeter sur la voie publique